

aussi basé sur le système métrique, puisqu'il consiste en une pièce d'argent du poids de 5 grammes. Le franc est divisé en 100 centimes.

132° Il y a trois espèces de monnaies effectives en France : la monnaie d'or, la monnaie d'argent et celle de bronze.

133° Le titre des monnaies, pour les pièces d'or et la pièce de 5 francs en argent, est de .900 ; mais il n'est que de .835 (loi du 25 mai 1864 et du 27 juin 1866) pour les quatre autres pièces formant les monnaies divisionnaires d'argent.

134° La monnaie de bronze se compose de 95 parties de cuivre, 4 parties d'étain et de 1 partie de zinc.

135° Le tableau n° XVI ci-dessous fait connaître plusieurs détails concernant ces monnaies.

136° REMARQUE. — 1° Le poids des pièces étant déterminé, il est évident qu'elles peuvent être employées pour passer.

2° Le kilogramme de monnaie vaut :

1° Pour l'argent, 200f. Car 40 pièces de 5f. ou 200f. pèsent 40 fois 25 grammes = 1000 grammes ou 1 kilogramme.

XVI.—TABLEAU DES MONNAIES LÉGALES DE LA FRANCE.

DÉNOMINATION DE LA PIÈCE.	Poids en grammes	Titre ou finesse du métal	Tolérance sur le poids par 1000 (1)	Tolérance sur le monnayage par 1000	Tolérance par 1000 sur la finesse	Valeur comparée au Souverain			Valeur comparée au dollar E.-U.		Diamètre de la pièce en millimètres	
						£	s	d	\$	cts		
<i>Pièces en OR</i>												
100 francs.....	32.25806	.900	0.1	2.1	2.	3	19	34	19	30	35	
50 ".....	16.12903	"	0.1	2.1	2.	0	19	7½	9	65	28	
20 ".....	6.45161	"	0.2	2.2	2.	0	15	10	3	86	21	
10 ".....	3.22580	"	0.2	2.2	2.	0	7	11	1	93	19	
5 ".....	1.6129	"	0.3	2.3	2.	0	3	11½	0	96	17	
<i>Pièces en ARGENT</i>												
5 francs.....	25.	.990	0.3	2.3	2.	0	3	11½	0	96	37	
2 ".....	10.	.835	0.5	3.5	3.	0	1	7	0	38	27	
1 franc.....	5.	.835	0.5	3.5	3.	0	0	9½	0	19	23	
0.50 centimes.....	2.5	"	0.7	3.	3.	0	0	4½	0	10	18	
0.20 ".....	1.	"	.10	3.	3.	0	0	2	0	84	16	
<i>Pièces en BRONZE (2)</i>												
0.10 centimes.....	10.					0	0	1.	0	02	30	
.05 ".....	5.					0	0	0.5	9	01	25	
.02 ".....	2.					0	0	0.2	0	00.4	20	
.01 ".....	1.					0	0	0.1	0	00.2	15	

(1) Pour le déprissement ou déperdition causée par un long usage.

(2) Ces monnaies sont composées de 95 % de cuivre, 4 % d'étain et de 1 % de zinc.